

 Dépannage GRD : 0811882200
 **FREDERICK MARCHAND**

GIRAUD D'EYMINI
. MAS D'EYMINI ROUTE DE SAINT GI
13200 ARLES

Votre contrat de fourniture d'énergie électrique N°F/HC4000092 Tarif C4 CU. (Fin de contrat : 30/06/2025)

Segment de votre contrat : C4

Point de livraison : 50009926683123

Titulaire du contrat : GIRAUD D'EYMINI

Situé : . . MAS D'EYMINI DE BOIS MAUX
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

Référence client : IA/E21000480

Mois de livraison : juin 2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture, dont le détail figure au verso.

Consommation	391,46 Euros
Données mandatées	-1 296,11 Euros
Produit	29,97 Euros
Taxes	174,88 Euros

Total facture HT -699,80 Euros

Total TVA 210,03 Euros

Total facture TTC -489,77 Euros

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics."

Montant à vous devoir

489,77 Euros

ENERGIES DU SANTERRE APE 3514Z SIRET 811 072 974 00017 N° TVA INTRA FR27811072974

ENERGIES DU
SANTERRE

TALON DE REGLEMENT

IA/E21000480 | 241206 - ED0000058135 | 14/06/24 | -489,77 €

Contrat d'électricité sur PDL 50009926683123 (. . MAS D'EYMINI DE BOIS MAUX - 13460 SAINTES MARIES DE LA MER -)

COMPTEUR	Nouvel index			Index ancien	Coef. lecture	Consommation
	Date	Mode	Valeur			
N° 25844731 (Compteur jaune électronique)						(kWh)
Heures Pleines Hiver	08/06/2024	Relevé	28697	28697	1	0
Heures Creuses Hiver	08/06/2024	Relevé	11275	11275	1	0
Heures Pleines Ete	08/06/2024	Relevé	42258	38842	1	3416
Heures Creuses Ete	08/06/2024	Relevé	15086	13707	1	1379

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Consommation391,46 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 09/05/2024 au 08/06/2024						
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Hiver	0 kWh	0,53712 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Hiver	0 kWh	0,15612 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Ete	3 416 kWh	0,08164 /kWh	278,88		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Ete	1 379 kWh	0,08164 /kWh	112,58		Oui	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Prestations sur contrat29,97 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 09/05/2024 au 08/06/2024						
Garanties de capacités C4	4 795 kWh	0,00625 /kWh	29,97		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Taxes sur conso.98,30 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 09/05/2024 au 08/06/2024						
Contribution service public électricité	4 795 kWh	0,0205 /kWh	98,30		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Part transport453,89 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 09/05/2024 au 07/06/2024						
Composante soutirage fixe - Reprise	-7 500	0,04008		-300,60	Non	20,00
Composante comptage - Reprise	-30	0,69902		-20,97	Non	20,00
Composante gestion - Reprise	-30	0,5459		-16,38	Non	20,00
Du 09/05/2024 au 08/06/2024						
Composante comptage - Echu	31	0,69902		21,67	Non	20,00
Composante gestion - Echu	31	0,5459		16,92	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echu	7 750	0,04008		310,62	Non	20,00
Conso du GRD HPE	3 416	0,0237	80,96		Non	20,00
Conso du GRD HCE	1 379	0,0172	23,72		Non	20,00
Du 09/06/2024 au 08/07/2024						
Composante comptage - Echoir	30	0,69902		20,97	Non	20,00
Composante gestion - Echoir	30	0,5459		16,38	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echoir	7 500	0,04008		300,60	Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Frais-1 750,00 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 01/04/2024						
Pénalité pour coupure longue	-1	875		-875,00	Non	0,00
Du 26/04/2024						
Pénalité pour coupure longue	-1	875		-875,00	Non	0,00

	Assiette	Taux	Montant	TVA
Taxes76,58 € HT	Euros HT	%	Euros HT	%
CTA	349,21	21,93	76,58	20,00

Détail de la TVA		Taux de TVA		Montant HT		Montant TVA		Montant TTC	
		20,00 %		1 050,20		210,03		1 260,23	
Détail des puissances	P. réduite	HPH	HCH	HPE	HCE				
Puissance souscrite (kVA)	250	250	250	250	250				
Coefficient de puissance réduite									
Puissance atteinte (kVA)				34	22				

PENALITE DE RECOUVREMENT

Clients Pros: Conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, en cas de retard de paiement, des pénalités de 40 € forfaitaires seront imputées lors de la facture suivante. L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MODALITES DE PAIEMENT

Heures d'ouverture : De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi.

* Par chèque bancaire, à l'ordre d'Energies du Santerre. * En espèces, présentez-vous muni de cette facture à nos bureaux.

* Par prélèvement, vous réglez par l'intermédiaire de votre établissement bancaire le montant de vos factures à l'échéance prévue.

* La mensualisation, vous payez vos factures en 10 mensualités par prélèvement : pas de déplacement, d'attentes, d'oublis

* Par virement sur notre compte : Societe Generale FR76 3000 3035 8400 0200 0318 407 BIC : SOGEFRPP
TVA option sur les débits

MEDIATEUR

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Energies du Santerre n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, N°Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) www.energie-mediateur.fr ou www.energie-info.fr

MOYENS D'ACCES AUX TARIFS

Sur notre site internet : www.energiesdusanterre.fr ou par téléphone au 03 22 73 31 82

RECLAMATIONS

Par courrier, Mail : contact@energiesdusanterre.fr ou au 03.22.73.31.82.